

## **Compte-rendu de l'audition de l'AFPEN avec l'APsyEN et la SFP par la commission Droits de l'enfants de l'Assemblée nationale le 17 mars 2025**

La commission droits de l'enfant a décidé le 15 janvier 2025 la création d'une **mission d'information sur la santé mentale des mineurs**. Elle a nommé Mme Nathalie Colin-Oesterlé, députée de Moselle et Mme Anne Stambach-Terrenoir députée de haute Garonne rapporteuses.

Le rapport s'attachera à dresser un état des lieux de cette question en étudiant les déterminants des troubles, l'offre et le parcours de soins et notamment la filière pédopsychiatrique. Elle abordera la prévention et le rôle joué par la santé scolaire ainsi que la sensibilisation à cette thématique. Enfin, un volet sera consacré à la santé mentale des enfants de l'aide sociale à l'enfance.

C'est dans ce contexte que nous avons répondu positivement à une proposition d'audition

### **Participants :**

- AFPEN : Laurent Chazelas (président) et Mélaine Descamps-Bal (vice-présidente)
- APsyEN: Lydia Stupar (vice-présidente)
- SFP Société Française de Psychologie : René Clarisse (past président), Catherine Remermier (secrétaire),

### **Objet de l'audition**

Cette audition avait pour but d'apporter la contribution des organisations invitées sur la question de la santé mentale des enfants. En amont, les différentes organisations présentes avaient convenu d'un partage des thématiques abordées afin d'optimiser les échanges.

### **Interventions principales**

#### **1. Présentation et position de la SFP**

La SFP a débuté son intervention en rappelant son histoire et ses finalités, puis a mis en avant plusieurs points :

- La reconnaissance d'un titre unique pour tous les psychologues, quelle que soit leur spécialité.
- L'importance de l'inscription et de la reconnaissance du code de déontologie dans la pratique.
- La nécessité d'un haut niveau de formation universitaire pour les psychologues.
- L'intérêt d'intégrer les recherches en sciences humaines et sociales dans l'étude de la santé mentale, et non seulement les travaux en médecine et neurosciences.
- L'importance de s'appuyer sur des données fiables plutôt que sur des opinions ou des sondages sans valeur scientifique.

## **2. Les définitions de la santé mentale**

Un débat a émergé concernant la définition de la santé mentale :

- Certaines organisations ont alerté sur un glissement vers le concept de bien-être à l'école, jugé problématique.
- L'AFPEN a souligné l'importance de bonnes conditions d'accueil des enfants, bien que ces conditions ne suffisent pas à elles seules à répondre à leurs besoins.

## **3. Pratiques des psychologues et obstacles rencontrés**

Les représentants des deux organisations de psyEN ont exposé les freins à l'exercice de leur métier et les besoins nécessaires pour mieux remplir leurs missions, notamment en matière de prévention. Plusieurs thématiques ont été abordées :

- **Problèmes de recrutement et d'attractivité du métier.**
- **Invisibilité de la profession dans le premier degré** due à l'absence d'une organisation fonctionnelle efficace.
- **Secteurs trop vastes**, entraînant du burn-out et des conditions d'exercice souvent difficiles pour exercer l'ensemble des missions, dont la prévention, et inégalitaires selon les territoires.
- **Médicalisation excessive des difficultés scolaires**, associée à une attaque du dispositif RASED, pourtant essentiel en prévention et pour le suivi des élèves.
- **Saturation du secteur médico-social**, provoquant des situations de souffrance pour les enfants, leurs familles, l'école et les enseignants.
- **Un système d'inclusion scolaire à bout de souffle**, illustré par exemple par la présence de plusieurs adultes en classe
- **Une école trop marquée par l'évaluation**, générant un stress dès le plus jeune âge chez les élèves et leurs familles.
- **Un contexte national et international anxiogène**, impactant les parents, souvent désorientés face aux difficultés éducatives contemporaines (problèmes de sommeil, augmentation du temps d'écran, etc.).

### **Réactions et suites de l'audition**

Pendant plus d'une heure trente, les députés de la commission Droit de l'enfant se sont montrés très à l'écoute et ont manifesté un réel intérêt pour les échanges.

Une contribution écrite pourrait leur être transmise afin de compléter les éléments abordés lors de l'audition.

Mélaine DSCAMPS\_BAL & Laurent CHAZELAS

**Laurent Chazelas**

**Président Association Française des Psychologues de l'éducation Nationale, AFPEN**